

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 20/04/2026
Affichage : 20/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 22/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

L’an deux mille vingt-six et neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. PELLET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme MERY – Mme ZAGAROZA – M. GOUASMI – M. TINEL – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE HÉRAULT ÉNERGIES

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire rappelle qu’Hérault Energies est un Syndicat Mixte associant le Département et 334 communes de l’Hérault. C’est le 1^{er} acteur public régional dans le domaine de l’Energie. Ses principales missions sont :

- la gestion et le contrôle des concessions de distribution d’électricité,
- la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre de travaux d’Electrification, d’Eclairage Public et de Télécom,
- le conseil aux collectivités en matière de maîtrise de l’énergie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu, suite aux élections municipales, de renouveler les représentants de la commune amenés à siéger au sein de l’assemblée générale d’Hérault Energies. Cette assemblée sera également composée de représentants des EPCI et du département. Une fois constituée, elle se réunira pour élire le comité syndical, organe exécutif du syndicat.

Monsieur le Maire précise qu’il convient à ce titre de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et fait appel à candidature pour procéder au scrutin secret à majorité absolue. Le conseil municipal peut, sous accord à l’unanimité, désigner les représentants à main levée.

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de procéder au vote à main levée.

Monsieur Fenoy propose M. Éric Billet en qualité de membre titulaire et M. Patrick Pellet en qualité de membre suppléant. Aucune autre candidature n’a été faite.

Membre titulaire : M. Éric Billet pour la liste « Lunel-Viel aujourd’hui » 21 votes pour et 6 abstentions (mesdames Zaragoza, Forest, Mery, messieurs Tinel, Gouasmi et Kaminski).

Membre suppléant : M. Patrick Pellet pour la liste « Lunel-Viel aujourd’hui » 21 votes pour et 6 abstentions (mesdames Zaragoza, Forest, Mery, messieurs Tinel, Gouasmi et Kaminski).

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

